EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 9 décembre 2020

DEL.2020.12.09-002 - Exercice du droit de préférence de la commune – Acquisition d'une parcelle boisée cadastrée AA 201.

L'an deux mil vingt, le neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace l'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 26
- Nombre de procurations : 2
- Absent excusé : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2020

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
22 DEC. 2020
Bureau du Courrier

Monsieur Marc LOVISI a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie		X	DEL-POZO Irma
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo		X	AMRA Julia
AMRA Julia	X		

DEL.2020.12.09-002 - Exercice du droit de préférence de la commune – Acquisition d'une parcelle boisée cadastrée AA 201.
Rapporteur : Monsieur Bernard DE SOUZA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 modifiant les articles L331-19 et suivants du Code Forestier ;
- Considérant le courrier de Maître COSTE daté du 9 octobre 2020 informant la commune de Parempuyre d'une parcelle boisée cadastrée section AA n°201 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 17 novembre 2020 ;

Par courrier daté du 9 octobre 2020, Maître COSTE a informé la commune de la vente d'une parcelle boisée cadastrée section AA n°201 située rue de l'Usine, d'une superficie de 1 662 m², au prix de 5 500 €. Cette parcelle est classée en zone Nf « zone naturelle forestière » et est inscrite en Espace Boisé Classé (EBC) du PLU de Bordeaux Métropole.

La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 a institué un droit de préférence au profit de la commune en cas de cession de parcelles boisées de moins de 4 hectares, ainsi qu'un droit de préemption en cas de contiguïté avec la parcelle boisée à vendre, modifiant ainsi les articles L.331-19 et suivants du Code Forestier.

Conformément aux dispositions des articles L.331-24 et suivants du Code Forestier, la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence aux prix et conditions ci-après :

- Prix de la vente : 5 500 €,
- Commission d'agence due à l'agence DOMOS IMMOBILIER : 2 000 €
- L'entrée en jouissance aura lieu le jour de la signature l'acte authentique,
- L'acquéreur supportera les servitudes passives pouvant grever ces bois,
- L'acquéreur acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis,
- Il acquittera tous les frais de la vente : débours 440 €, émoluments du notaire 660 €

S'agissant d'une acquisition de parcelles par exercice du droit de préférence pour un prix total inférieur à 180 000 €, l'avis du Domaine n'est pas requis.

Dans l'optique de conserver et protéger ces parcelles boisées, il est proposé au Conseil Municipal d'exercer le droit de préférence de la commune et d'autoriser le Maire à acquérir la parcelle cadastrée section AA n°201, d'une superficie totale de 1 662 m² pour un montant de 5 500 €, aux conditions fixées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard DE SOUZA
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- **Décide** d'acquérir la parcelle cadastrée section AA n° 201, d'une superficie totale de 1 662 m² pour un montant de 5 500 €, aux conditions susvisées.
- **Autorise** Madame le MAIRE à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 9 décembre 2020

MAIRIE DE PAREMPUYRE
33 (Gironde)

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

2020-00263

ville de PAREMPUYRE

Parcelle AA 201